

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2024

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, VAGNON Alexandre, THIOLLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

CHAPRIER Marie-Christine donne procuration à Patricia Dumas

ROBIN Christine donne procuration à Isabelle Baas

RIVOIRE Nadège donne procuration à Céline Elie

CAREIL Etienne donne procuration à Nans Perrin

Estelle Trémoulhéac est nommée secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 05 mars 2024

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

II- Taux des 3 taxes foncières

Pour rappel, Les taux 2023 sont :

- TFB (taxe foncière bâti) communale : 35 %
- TFNB (taxe foncière non-bâti) communale : 39,60 %
- TH sur les résidences secondaires : 10,21 %

Les taux des 3 taxes restent inchangées en 2024 et sont approuvés à l'unanimité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – Comptes de gestion 2023

Les comptes administratifs s'établissent comme suit :

A) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'élèvent à 31 362,82 € et les recettes à 33 001,35 € soit un excédent de **1 638,53 €**, le résultat cumulé est de 9 763,84 €, cet excédent sera reporté au compte 002 en fonctionnement sur le budget 2024.

Mme ÉLIE donne la présidence à M. MARTIN et sort pendant le vote du conseil d'administration

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
4	4		

B) COMMUNE

En fonctionnement les dépenses 2023 s'élèvent à 863 498,52 € et les recettes à 1 032 664,69 € ce qui permet de dégager un excédent de **169 166,17 €**.

L'excédent de fonctionnement cumulé est ramené à 658 037,82 € et sera reporté au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 337 084,72 € et affecté au compte 1068 en recettes d'investissement de 320 953,10 €, afin de permettre de combler le déficit d'investissement.

En investissement les dépenses 2023 s'élèvent à 502 702,59 € et les recettes s'élèvent à 57 674,74 €. Le déficit d'investissement de 2023 est de **310 723,77 €**.

Les investissements prévus en 2023 restant à réaliser s'élèvent à 69 299,33 € en dépenses et 50 000,00 € en recettes

Le déficit d'investissement cumulé est ramené à 320 953,10 €.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est liée à l'accroissement d'activité des services techniques, on est passé de 3 à 4 agents à temps complet.

La CAF (capacité d'autofinancement) est en légère baisse, l'emprunt concernant l'école, se termine en 2026.

C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 217 243,70 € et les recettes à 235 043,63 € soit un excédent de **17 799,93 €** soit un excédent cumulé de 105 786,50 € qui sera reporté au compte 002.

En investissement les dépenses réalisées sont de 146 979,87 € et les recettes de 95 229,35 € ce qui crée un déficit de **51 750,52 €** soit en cumulé un excédent de **257 086,14 €**.

Sur ce budget, nous récupérons de la FCTVA en fonctionnement sur la prestation de service de la SAUR.

M. Perrin montre que la capacité d'autofinancement de ce budget est de 68 000 €, ce qui permettrait de faire un emprunt de 500 000 € sur 10 ans.

D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

En fonctionnement, les dépenses cumulées s'élèvent à 155 778,04 € et les recettes cumulées s'élèvent à 158 062,04 €, soit un excédent de **2 284,00 €**, le déficit cumulé est de 43 190,04 €.

En investissement, les dépenses cumulées s'élèvent à 138 062,04 € et les recettes cumulées s'élèvent à 155 778,04 € soit un excédent de 17 716,00 €, soit un déficit cumulé de 1860,00 €.

Le déficit reporté en fonctionnement est de 43 190,04 €.

Le budget principal a fait un dernier versement de 20 000 € sur le budget du lotissement.

Le déficit restant va être intégré dans le projet de poursuite d'aménagement des terrains, phase 2 et 3, dont le projet de hameau léger.

Mme ÉLIE donne la présidence à M. PERRIN et sort pendant le vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les Comptes administratifs 2023.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

IV – BUDGETS PRIMITIFS 2024

Préparés en commission des finances, les budgets primitifs 2024 s'établissent comme suit :

A) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 40 164,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 23 000,00 € en dépenses et 18 000,00 € en recettes. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions du cimetière, de dons et de la subvention de la commune de 10 000 € auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2023 de 9 763,84 €.

Le compte 623 a été augmenté, car le CCAS voudrait participer à des projets en direction de la jeunesse.

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité approuve le budget du CCAS.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
5	5		

B) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2024 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 83 191,00 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 85 051,00 €.

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	40 000,96 €	Vente de terrains aménagés	0 €
Opérations entre section	0€	Opérations entre section	83 191 €
Déficit reporté	43 190,04 €	Résultat reporté	€
TOTAL	83 191 €		83 191 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Opérations entre section	83 191 €	Opérations entre section	€
Déficit reporté	1 860,00 €	Emprunt	85 051 €
TOTAL	85 051,00 €		85 051,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 contre approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir ».

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

C) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 346 758,50 € en exploitation et 1 901 130,00 € en investissement.

1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	133 003,50 €	Produits de gestion	197 000,00 €
Autres	32 509,00 €	FCTVA	14 846,00 €
Amortissements	77 581,00 €	Amortissement subvention	29 130,00 €
Virement sect. d'Invest.	103 669,00 €	Résultat reporté	105 786,50 €
TOTAL	346 762,50 €		346 762,50€

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
		Emprunt	460 189,86 €
Travaux d'équipement	1 832 000,00 €	Subvention	1 002 000,00 €
Etudes	40 000,00 €	FCTVA	604,00 €
Amortissement subvention	29 130,00 €	Amortissements	77 581,00 €
		Virement fonction.	103 669,00 €
Deficit reporté		Résultat reporté	257 086,14 €
TOTAL	1 901 130,00 €		1 901 130,00 €

Les recettes et dépenses de fonctionnement restent stables.

Le calcul des recettes tient compte de la nouvelle tarification et d'une baisse de la consommation de 5%. En dépenses, une quarantaine de compteurs seront renouvelés.

Les dépenses d'investissement donnent la priorité au projet d'interconnexion avec la commune de Bourg-Argental et à l'augmentation de la capacité du captage 1.

Les réfections de canalisation ne seront faites que si nous obtenons des subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » par 12 voix pour et 3 contre.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

D) Budget COMMUNE :

1) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 372 414,00 €

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	356 291,00 €	Produits des services	68 745,28 €
Charges de personnel	422 600,00 €	Impôts et taxes	598 769,00 €
Charges de gestion courante	117 660,00 €	Dotations	353 615,00 €
Charges financières	7 500,00 €	Autres produits	14 200,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Atténuation charges	
Atténuation de produit	2 268,00 €		
Virement section investissement	450 000,00 €		
Amortis. Fonds de concours	15 095,00 €		
		Résultat reporté	337 084,72 €
TOTAL	1 372 414,00 €		1 372 414,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	82 476,00 €	Emprunts	65 567,86 €
TRAVAUX			
Chemin piéton		Subvention	48 160,00 €
Voirie 2024	45 000,00 €	Subvention département	17 500,00 €
Réfection mur	20 040,00 €		7 000,00 €
Fibre	11 430,00 €		
Travaux SIEL	64 306,00 €		
Chaudières SDF	11 500,23 €	Subvention	55 000, 00 €
Maison « bleue »	5 000,00 €		
Maison médicale	687 000,00 €	Subvention	459 444,00 €
Chemins ruraux	10 000,00 €		
Fenêtre sur paysage	60 000,00 €		44 000,00 €
Vestiaire foot	72 000,00 €		35 000,00 €
Comité participatif	50 000,00 €		
Autres (aménagement, matériels, mobiliers)	140 000,00 €		€
		FC tva	31 260,04 €
Opérations entre section		Opération ordre section	15 095,00 €
		Caution	1 000,00 €
		Virement sect. fonction	450 000,00 €
Déficit reporté	310 723,77 €	Affectation 1068	320 953,10 €
TOTAL	1 569 476,00 €		1 569 476,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 contre, approuve le budget de la commune

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

V – Choix de l'entreprise : Voirie 2024

3 entreprises ont été consultés.

Voirie communale, Montée du Calvaire :

- Entreprise Vivaroise de TP : montant des travaux 35 468,60 € HT, soit 42 562,32 € TTC
- Mounard TP : montant des travaux 43 971,00 € HT, soit 52 765,20 € TTC
- Buffin TP : pas de réponse

Le choix proposé par la commission voirie est :

- Entreprise Vivaroise de TP

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

La voirie près du lotissement de la Blache a été refaite par l'entreprise qui a fait les travaux de raccordement.

VI – Travaux SIEL : Eclairage terrain de boule

Mme la maire expose qu'il y a lieu de modifier l'éclairage du terrain de boules, ces travaux seront confiés au SIEL-TE.

Coût du projet :

Détail	Montant travaux	%PU	Part commune
Eclairage terrain de boules	5 983,00 €	45 %	2 692,00 €
Total	5 983,00 €		2 692,00 €

Ces travaux consistent à poser 3 lampadaires led de 72 W.

Le local du jeu de boules est conforme.

Les services techniques poseront une prise étanche à l'extérieur et referont l'éclairage des WC publics.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VII – Convention avec le Syndicat des 3 rivières : découverte et renaturation du Ternay

La commune de Saint-Julien-Molin-Molette a sollicité le syndicat des 3 rivières en tant que structure compétente en GEMAPI afin de réaliser les études permettant de définir les actions et aménagement relatif à la découverte et la renaturation du Ternay dans le centre bourg.

Il est ainsi convenu que le syndicat des 3 rivières, sous maîtrise d'ouvrage déléguée, assure la consultation, la réalisation et le suivi de l'étude relative à la découverte et la renaturation du Ternay à Saint-Julien-Molin-Molette.

Plan de financement prévisionnel :

	Montant en € HT	Montant en € TTC
DEPENSES PREVISIONNELLES		
-Etude de renaturation et de découverte du Ternay (Bureau d'études EGIS-Eau / Atelier de Montrottier)	40 575,00	48 690,00
-Investigations de terrain (relevés topographiques et missions géotechniques)	21 925,00	26 310,00
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	62 500,00	75 000,00
RECETTES PREVISIONNELLES		
- Etat (Fond Vert - aide de 50% sur un montant en € HT)	31 250,00	
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (aide de 20% sur un montant en € HT)	12 500,00	
- Département de la Loire (aide de 10% sur un montant en € HT)	6 250,00	
Total des subventions prévisionnelles	50 000,00	
Participation du Syndicat des Trois Rivières (1/3 du solde de l'étude après subventions dans la limite de 10 000 €)	4 166,67	
Solde restant à la charge de la commune de Saint Julien-Molin-Molette (solde après subventions prévisionnelles + TVA)		20 833,33
TOTAL DES RECETTES		75 000,00

Le périmètre de l'étude va bien en amont et en aval de la dalle du Ternay, et englobe la rue du faubourg et de l'église. Il n'y a pas de gestions des seuils.

La TVA sera récupérée quand les travaux seront engagés.

L'étude comporte 3 phases sur 9 mois :

- Diagnostic technique et topographie
- AVP : élaboration de 3 scénarii
- PRO : choix d'un scénario et chiffrage

L'ensemble du projet sera géré par un COPIL.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VIII - Participation à la création de la centrale villageoise des Monts du Pilat

La CCMP et Energies Communes Renouvelables étudient depuis fin 2022 la faisabilité de mise en place sur le territoire d'une boucle locale d'Autoconsommation Collective et la constitution d'une « Centrale Villageoise » (CVMP) qui assurerait la fonction de personne morale organisatrice (PMO) pour déployer cette réalisation.

L'objectif de ce projet est la production d'électricité via des centrales solaires installées sur des toitures de bâtiments publics ou d'entreprises qui seraient loués par la société CVMP, et la vente de cette électricité à des acteurs économiques locaux : collectivités, entreprises, particuliers qui seront membres du projet.

L'étude de faisabilité permet de conclure à la faisabilité du projet.

Les communes sont donc invitées à prévoir sur leur budget 2024 une ligne pour assurer cette 1^{ère} participation (compte 261 : Titres de participations dans la M57) et marquer ainsi leur adhésion au projet. Une participation à hauteur indicative de 1000 € par commune a été jugée adaptée.

Vous pouvez consulter le résumé de la réunion publique sur le site internet de la mairie.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IX – DIVERS

- Lettre pirailonne fin avril
- Nouvel écran pour le cinéma pris en charge par la mairie et le ciné le foyer de Bourg-Argental
- SICTOM : Inauguration des nouvelles colonnes et du compost communal le 18 juin de 10 à 11h, avec une formation sur le compost
- Chantier de concassage des pierres stockées vers la rivière du Ternay aura lieu entre le 8 et 20 avril, il y aura des nuisances sonores.
- L'inscription de l'église au titre des monuments historiques n'est pas entérinée pour le moment.
- Plan communal de sauvegarde est en cours d'élaboration avec Manuel Combe, Céline Elie et autres élus. C'est une obligation depuis 2004. Il doit être activé en cas de risques majeurs comme centrale nucléaire, inondation, ...
Un test aura lieu en automne
- CCAS : le déstockage et un marché artisanal auront lieu le samedi 04 mai 2024
- Le prochain conseil municipal est le mardi 07 mai 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 03 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie



La secrétaire de séance
Estelle Trémouhéc